

1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT PAULIEN

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
MODIFICATION DU ZONAGE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE POUR
MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté 85-2021 du 07/09/2021

Le Maire de la commune de SAINT PAULIEN a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage du Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour sa mise en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A cet effet, M. ROUX Daniel a été désigné par le président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi 04/10/2021 au jeudi 04/11/2021 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les pièces du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique déposé en mairie. Les observations peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie ou par courriel à l'adresse : mairie@saint-paulien.fr en précisant dans l'objet « modification du zonage du Site Patrimonial Remarquable (SPR) pour sa mise en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ».

Cet avis sera affiché à la mairie, publié sur le site internet de la mairie à l'adresse : <https://saint-paulien.fr>/et sur l'application « PanneauPocket »

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

- Lundi 04 octobre 2021 de 09 heures à 12 heures
- Jeudi 04 novembre 2021 de 16 h30 à 18 heures.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Paulien dès qu'ils seront reçus en mairie et le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur l'approbation de la modification.

A SAINT PAULIEN,
Le 7 septembre 2021
Mme Le Maire,
MP. VINCENT

